RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01259
Numéro SIREN : 513 340 984
Nom ou dénomination : ABAK SAS

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/033701

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon : dépôt n° 33701 en date du 02/08/2019

Certifié conforme

BILAN

ABAK SAS : 31 décembre 2018

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	*EXERCICE N-1*
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	53 794	35 384	18 409	29 168
Immobilisations financières	579 000		579 000	579 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**632 794**	**35 384**	**597 409**	*608 168*
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	61 725		61 725	*77 946*
Autres créances	183 070		183 070	*171 146*
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	107 265		107 265	*85 010*
Charges constatées d'avance	453		453	*439*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**352 512**		**352 512**	*334 541*
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**985 306**	**35 384**	**949 922**	*942 709*

PASSIF	EXERCICE N	*EXERCICE N-1*
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	288 010	288 010
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	28 801	28 801
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)	441 952	428 532
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	12 305,49	13 420
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**771 068**	*758 763*
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	7 691	17 861
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 543	4 517
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)	166 620	161 569
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)	**178 853**	*183 946*
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	**949 921,54**	*942 709*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ABAK SAS: Période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Rubriques	*Exercice N*	*Exercice N-1*	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	289 618	*325 103*	-35 485	-11%
Chiffres d'affaires nets	**289 618**	*325 103*	**-35 485**	-11%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits		*415*	-415	-100%
PRODUITS D'EXPLOITATION	**289 618**	*325 517*	**-35 900**	-11%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	5 160	*8 216*	-3 056	-37%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 193	*3 198*	-5	-0%
Rémunérations du personnel	187 221	*206 116*	-18 895	-9%
Charges sociales	69 494	*81 334*	-11 839	-15%
Dotations aux amortissements	10 759	*10 759*		
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION	**275 826**	*309 622*	**-33 795**	-11%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**13 791**	*15 896*	*-2 104*	-13%
Produits financiers	3 442	*3 564*	-122	-3%
Produits exceptionnels				
Charges financières	1 343	*2 281*	-939	-41%
Charges exceptionnelles	0	*0*	0	-25%
Impôts sur les bénéfices	3 585	*3 758*	-173	-5%
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	**12 305,49**	*13 420*	*-1 114*	-8%

ANNEXE

	INFORMATIONS Produites (X) Non produites (N / P) Non applicables (N /A)
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X
ETAT DES PROVISIONS	N/A
ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	X
ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	X
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	X
AUTRES INFORMATIONS	X
ETAT DES CREDITS-BAILS	N/A

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 8 000 000
Total du bilan	€ 4 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production tel que défini par le règlement CRC 2004-06.

Aucune immobilisation n'a fait l'objet de réévaluation.

En cas de production d'immobilisation, aucun intérêt d'emprunt, spécifique à la production d'immobilisation, n'est inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La notion de composants est limitée aux seules constructions. La décomposition, en principe retenue, est celle correspondante à l'instruction administrative du 30 décembre 2005.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens, en fonction de la durée de vie prévue. Il a été retenu la durée d'usage.

Matériel de transport	4 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 794			53 794
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 000			579 000
TOTAL GÉNÉRAL	632 794			632 794

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 625	10 759		35 384
TOTAL GÉNÉRAL	24 625	10 759		35 384

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT	245 248	245 248	
TOTAL GÉNÉRAL	245 248	245 248	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

NATURE DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an & moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédits	7 691	7 691		
Emprunts & dettes financières divers	67 588	67 588		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 543	4 543		
Dettes fiscales et sociales	44 522	44 522		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	49 967	49 967		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	174 311	174 311		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges d'exploitation	453 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	839 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	976 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 543 €
Dettes fiscales et sociales	16 355 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	49 967 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 288 010 €

Mouvements concernant les titres	Nombre	Valeur unitaire
Situation en début d'exercice	28 801	10,00 €
Emission		
Annulation ou remboursement		
Situation en fin d'exercice	28 801	288 010,00 €

AUTRES INFORMATIONS

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Entreprises liées
Participations	579 000 €
Créances clients et comptes rattachés	61 725 €
Autres créances	172 906 €
Autres dettes	49 967 €

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		% de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
	ADIP Srl	96,80%	647 406	-99 572

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :		
Engagements de pensions & retraites		117 420 €
Autres engagements donnés :		
Intérêts sur dette financière		50 €
	TOTAL	117 470 €
dont concernant :		
les dirigeants		néant
les filiales		néant
les participations		néant
les autres entreprises liées		néant
dont engagements assortis de sûretés réelles		50 €

Les engagements de fin de carrière ne sont déterminés que pour les personnels salariés âgés de plus de 50 ans dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure à 10 ans.

Les engagements sont appréciés pour un départ à partir de l'âge de 65 ans.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

	Montant au bilan
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	7 691 €
Emprunts & dettes financières diverses	
TOTAL	7 691 €

ABAK SAS
Société par actions simplifiée au capital de 288 010 euros
Siège social : 15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 69330 MEYZIEU
RCS LYON 513 340 984

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 12 305,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 305,49 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 545 257 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel ESCOFFIER



sofial
RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

ABAK

Société par actions simplifiée
au capital de 288 010 €uros

15, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
69330 MEYZIEU

513 340 984 RCS LYON

sofial RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

ABAK

Société par actions simplifiée
au capital de 288 010 €uros

15, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
69 330 MEYZIEU

513 340 984 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société par actions simplifiée ABAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (10 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHONE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 421 233 484 00015
117 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABAK SAS — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise : 15 Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny 69330 MEYZIEU

SIRET : 5 1 3 3 4 0 9 8 4 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	53 794	030 35 384	18 409	29 168
	Immobilisations financières* (1)		040	579 000	042	579 000	579 000
	Total I (5)		044	632 794	048 35 384	597 409	608 168
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	61 725	070	61 725	77 946
		Autres* (3)	072	183 070	074	183 070	171 146
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	107 265	086	107 265	85 010
	Charges constatées d'avance*		092	453	094	453	439
	Total II		096	352 512	098	352 512	334 541
	Total général (I + II)		110	985 306	112 35 384	949 922	942 709

CERTIFIÉ CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	288 010	288 010
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	28 801	28 801
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	441 952	428 532
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	12 305	13 420
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	771 068	758 763
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 691	17 861
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 543	4 517
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 67 588)	172	166 620	161 569
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	178 853	183 946
	Total général (I + II + III)	180	949 922	942 709

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise **ABAK SAS** — Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122018 (1)	Exercice N-1 clos le 31122017 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue — biens	215	214		
	Production vendue — services*	217	218	289 618	325 103
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		415
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	289 618	325 517
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	5 160	8 216
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 1 044)		244	3 193	3 198
	Rémunérations du personnel*		250	187 221	206 116
	Charges sociales		252	69 494	81 334
	Dotations aux amortissements*		254	10 759	10 759
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	275 826	309 622
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	13 791	15 896
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3 442	3 564
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	1 343	2 281
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	0	0
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	3 585	3 758
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	12 305	13 420

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 12 305 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	7 099	
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 496	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44, sexies) 986 ; ZFU-TE (44, octies et octies A) 987 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 ; JEI (44, sexies A) 989 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	ZRD (44, terdecies) 127 ; ZRR (44, quindecies) 138 ; Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	Dont divers — ZFA (44, quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance report en arrière du déficit 346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655			350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	23 900	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	23 900	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

CERTIFIE CONFORME

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 8 000 000
Total du bilan	€ 4 000 000
Effectif moyen	50

CERTIFIE CONFORME

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production tel que défini par le règlement CRC 2004-06.

Aucune immobilisation n'a fait l'objet de réévaluation.

En cas de production d'immobilisation, aucun intérêt d'emprunt, spécifique à la production d'immobilisation, n'est inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La notion de composants est limitée aux seules constructions. La décomposition, en principe retenue, est celle correspondante à l'instruction administrative du 30 décembre 2005.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens, en fonction de la durée de vie prévue. Il a été retenu la durée d'usage.

Matériel de transport	4 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 794			53 794
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 000			579 000
TOTAL GÉNÉRAL	632 794			632 794

CERTIFIE CONFORME

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 625	10 759		35 384
TOTAL GÉNÉRAL	24 625	10 759		35 384

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT	245 248	245 248	
TOTAL GÉNÉRAL	245 248	245 248	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CERTIFIE CONFORME

ABAK SAS 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

NATURE DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an & moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédits	7 691	7 691		
Emprunts & dettes financières divers	67 588	67 588		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 543	4 543		
Dettes fiscales et sociales	44 522	44 522		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	49 967	49 967		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	174 311	174 311		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges d'exploitation	453 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	839 €

CERTIFIE CONFORME

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	976 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 €
Dettes fiscales et sociales	16 355 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	49 967 €

CERTIFIE CONFORME

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 288 010 €

Mouvements concernant les titres	Nombre	Valeur unitaire
Situation en début d'exercice	28 801	10,00 €
Emission		
Annulation ou remboursement		
Situation en fin d'exercice	28 801	288 010,00 €

AUTRES INFORMATIONS

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Entreprises liées
Participations	579 000 €
Créances clients et comptes rattachés	61 725 €
Autres créances	172 906 €
Autres dettes	49 967 €

CERTIFIE CONFORME

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		% de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
	ADIP Srl	96,80%	647 406	-99 572

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :		
Engagements de pensions & retraites		117 420 €
Autres engagements donnés :		
Intérêts sur dette financière		50 €
	TOTAL	117 470 €
dont concernant :		
les dirigeants		néant
les filiales		néant
les participations		néant
les autres entreprises liées		néant
dont engagements assortis de sûretés réelles		50 €

Les engagements de fin de carrière ne sont déterminés que pour les personnels salariés âgés de plus de 50 ans dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure à 10 ans.

Les engagements sont appréciés pour un départ à partir de l'âge de 65 ans.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

	Montant au bilan
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	7 691 €
Emprunts & dettes financières diverses	
TOTAL	7 691 €

CERTIFIE CONFORME